Image not found or type unknown

Retractation achat vehicule occasion et credit comment ça marche

Par **steph pelac**, le **21/01/2017** à **16:49**

Bonjour à tous.

J'aurai besoin de compléments d'informations :

Nous avons signé un bon de commande un peu poussé par le vendeur pour un vehicule d'occasion.

Nous avons effectué une demande de crédit dans une banque pas à la concession.

Comment doit-on procéder pour nous rétracter ?

Devons nous d'abord nous rétracter pour le crédit puis envoyer une lettre recommandée à la concession ; mais comment tourner la lettre à la concession ?

Doivent ils accepter l'annulation de la vente si on leur dit que l'on s'est rétracté au niveau du crédit ? Vont ils nous rendre le chèque d'accompte ?

Si j'ai bien compris en premier on envoie la rétractation à la banque qui annule le prêt, puis on envoie un courrier recommandé à la concession en lui expliquant ... c'est là surtout que j'aurai besoin d'aide.

Grand merci.

Par **steph pelac**, le **21/01/2017** à **16:54**

Sur notre exemplaire (2 pages sur 10 !) rien n'est noté sur ce point. L'exemplaire vendeur est à la concession donc....

Mais le vendeur sait que nous souhaitions emprunter. En nous rétractant au niveau du crédit, nous pouvons (si j'ai bien compris) faire annuler notre achat et récupérer notre chèque.

Mais comment le formuler sur la lettre au concessionnaire ?

En vous remerciant.

Par **steph pelac**, le **21/01/2017** à **16:59**

oui nous lui avons précisé il nous a d'ailleurs parlé de ses offres de crédit.

Par **steph pelac**, le **21/01/2017** à **17:15**

Merci, de votre réponse et confirmation.

Le fait est que maintenant je serai bien plus vigilante !

Merci beaucoup de votre aide.

Par **steph pelac**, le **21/01/2017** à **17:16**

juste une autre précision ; le fait que nous ayons emprunté à notre banque est il un problème ?

Par **steph pelac**, le **23/01/2017** à **10:04**

C'est le cas ; par contre sur le bon de commande absolument rien n'est précisé ; ni "achat au comptant", ni "crédit affecté".

Peut il du coup être caduque ?

Par **steph pelac**, le **23/01/2017** à **11:40**

Oui, mais nous avons bien précise que l'achat se faisait par crédit affecté ; d'ailleurs nous avons l'offre de prêt.

Nous ne savions pas au moment de la signature que ces mentions étaient obligatoire.

En tant que vendeur n'aurait-il pas du nous en informer ? Nous avions demandé à mettre une option sur le véhicule ; il nous a répondu que cela lui était impossible et qu'il devait nous faire signer un bon de commande pour la réserver.

J'ai même fait mention pendant l'entretien du délai de rétractation de 7 jours pour annuler ce bon. Il ne nous a pas informer que cela ne serait pas possible.

Nous nous sommes bien fait piéger :(

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **steph pelac**, le **23/01/2017** à **12:53**

Non le vendeur ne veux rien savoir.....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés